

Historique Tronc commun

[Imprimer](#)

Le Tronc Commun a été élaboré en collaboration avec la Croix-Rouge tcS(conn) et tcS(comp) :

1. Les différents contenus des connaissances représentent les exigences destinées aux examens d'agrégation de l'APTN.
2. Les différents contenus des compétences représentent les exigences de la déontologie (code d'éthique) de l'APTN.

Situation de départ

La CRS (Croix Rouge Suisse) a reçu le mandat d'élaborer le „tronc commun“, la base commune des compétences et connaissances de l'enseignement sur la santé et la maladie. Cette partie commune sera examinée dans le cadre de l'examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire (TC) et médecine alternative (MA).

Suite à la demande de la Commission de coordination (Coco) de l'OFFT, les personnes et groupes suivants ont participé à cette tâche:

1. Urs Gruber, Höhere Fachschule für Naturheilkunde und Homöopathie (HFNH), **Marylise Gobet et Monica Delastre APTN**, Annette Wildi Kistler, Verband Reflexzonentherapie am Fuss VRZF, Markus Senn, Schweiz. Konferenz der Heilpraktiker, Homöopathen und TCM-Therapeuten (SK-HHT), Monika Vonesch, Verband Energetische Therapie Ve, T, Stephan Moor, Verband Schweizer Naturheilkunde-Schulen VSNS, Cécile Cassini, AFXund
2. de la CRS: Doris Wohlfender (formation professionnelle, direction), Patrick Althaus (Suisse romande, physiothérapie), Ruth Forster (prévention), Margrit Mäder, (élaboration des règlements de formation)

Objectifs

- La CRS décrit les compétences de base en relation aux thèmes de la maladie et de la santé, exigées pour l'exercice d'une activité indépendante dans le domaine des thérapies naturelles.
- Les compétences exigés sont en relation et comparaison avec les dossiers des associations membres du groupe de travail.
- Dans ses travaux, la CRS se réfère aux mêmes compétences que celles définies dans les formations du niveau tertiaire/santé.
- Le « tronc commun » est un minimum, les méthodes et thérapies peuvent augmenter le volume des compétences selon leurs spécificités.
- Le « tronc commun » de base, tel que défini, est pour le secteur des thérapies complémentaires, les exigences quand à la taxonomie et les contenus seront plus complets pour la médecine alternative.

COMPETENCES : tcS (comp):

1. Compétences thérapeutiques :

- Favoriser la santé / prévention, anamnèse / reconnaissance – bilan / diagnostic – interprétation et interventions: planification, exécution, évaluation, principes éthiques, pensée pluridisciplinaire, lois / règlements / recommandations, organisation / administration / gestion d'entreprise, développement de la profession

2. Compétences méthodiques :

- Premiers secours, garantie de qualité, ressources matérielles et personnelles, informations nécessaires concernant la profession, théories et modèles, techniques de travail et d'apprentissage

3. Compétences sociales :

- Attitude de base, coopération, communication, gestion des conflits

4. Compétences personnelles :

- Capacité de décision, responsabilité, autonomie, fiabilité, capacité de réflexion, capacité de transfert, gestion de conflits, hygiène psychologique, développement personnel

CONNAISSANCES : tcS(conn)

(selon la taxonomie de Bloom, niveaux 1 – 6)

1. Connaissances en sciences naturelles :

- Biologie, anatomie, physiologie, pathologie générale, pathologie, maladies, pharmacologie, épidémiologie (K2)
- hygiène vitale et nutrition

2. Connaissances spécifiques à la profession :

- Favoriser la santé (K3), concepts « santé et maladie » (K5), processus thérapeutique (K3), connaissance des autres méthodes, rôle professionnel / professionnalisme (K2)

Procédure :

Le groupe de travail a organisé deux séances d'orientation et 4 séances avec la CRS.

Les documents et connaissances (contenus des examens d'agrégation APTN) ont pu être introduites.

De ce fait, cette proposition est une base essentielle (MA/TC) :

1. pour garantir une qualité minimale et commune du travail avec les clients et clientes,
2. pour développer et garantir une identité professionnelle commune
3. pour parler un langage commun aux autres professionnels du domaine de la santé.

Il a également été veillé à définir le niveau des compétences de sorte à ce qu'il soit comparable à celui des autres professions de santé du niveau tertiaire. L'OFFT a donné et financé ce mandat.

L'APTN remercie la Croix-Rouge et ses membres pour son écoute, son professionnalisme et son écoute et son travail.

Lors de la présentation du tronc commun à la séance de la CoCo (commission de coordination de l'OFFT) il n'y a pas eu d'objection et a été accepté.

Les séances de la CoCo regroupe une trentaine de participants représentant les associations, les écoles, les régions linguistiques, ainsi que des membres invités (ne participant pas aux votations) représentant le milieu politique sanitaire (BAG), conférences des hôpitaux (GDK), milieu pharmaceutique (SWISSMEDIC), milieu du travail de la santé (ORTRA) et assurances.

pdf : 1. compétences